

## *N°26 du Mercredi 24 Juin 2020*

### **COMMISSION JEUNES**

**R. DELACOURT**

- **RAPPEL**

Nous vous rappelons la nouvelle adresse mail de la commission Jeunes :

[sportivejeunescd13@gmail.com](mailto:sportivejeunescd13@gmail.com)

L'adresse du président de la commission, Rémi Delacourt : [remi13basketjeunes@gmail.com](mailto:remi13basketjeunes@gmail.com)

### **COMMISSION SPORTIVE**

**JL CERASE**

- **RAPPEL**

Nous vous rappelons la nouvelle adresse mail de la commission Sportive Seniors :

[sportiveseniorscd13@gmail.com](mailto:sportiveseniorscd13@gmail.com)

### **COMMISSION DES LICENCES**

- **MUTATIONS**

Période des mutations : 01 JUIN 2020 au 15 JUILLET 2020

- **TARIFS DES LICENCES**

Pour toutes les licences, sauf dirigeant, il ne faut pas oublier de rajouter le montant du socle qui est de 32 € en sus du prix de chaque catégorie :

Exemple : catégorie U 12 à U 15 tarif de la catégorie 14 € auquel s'ajoute les 32 € du socle commun soit 46 € au total pour cette catégorie

- **DOCUMENTS NON DEMANDES LORS DE L'ENVOI DU LIEN A VOTRE LICENCIE**

Concernant les documents que vous auriez omis de cocher avant d'envoyer le lien à vos licenciés. Tant que vous n'avez pas validé la licence en tant que club, il vous est possible de demander à votre licencié une pièce complémentaire.

Exemple : vous avez omis de demander la charte d'engagement. Le licencié a validé sa licence. Vous avez la possibilité de rappeler ce licencié dans votre FBI, de cocher la case de la charte, du surclassement, vous sauvegardez avec le petit nuage et vous renvoyez un lien à votre licencié. Ce dernier n'aura alors qu'à fournir le document demandé et à revalider les documents complémentaires sans refaire l'intégralité de la saisie de sa licence.

Nota bene : le document de la charte d'engagement est présent sur la E licence et le licencié ne doit que la signer informatiquement. Elle fait partie des documents qu'il n'est pas utile de déposer en PDF

- **CERTIFICAT MEDICAL**

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences.

**Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.**

La Secrétaire Générale  
Isabelle GERARD